

**Mairie de VAUXRENARD (Rhône)**  
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 8</b> <b>Présents : 7</b> <b>Votants : 7</b>	<b>Date de la séance : 18 mars 2024</b> <b>Date de la convocation : 13 mars 2024</b>
<b>Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - POURREYRON Cyril – Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - M. SAVOYE Marc</b>	
<b>Absents excusés : M. GULGILMINOTTI Morgan</b>	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

**Objet : Convention de partenariat avec la CCSB dans le cadre d'un parcours artistique et culturel**

M. le maire présente la convention de partenariat avec la CCSB. Il a pour objet de fixer les modalités du projet danse qui aura lieu du 18 au 22 mars pour toutes les classes du RPI. Les communes accueilleront un artiste professionnel dans le cadre d'un parcours d'éducation artistique et culturel programmé par la CCSB. La CCSB prend en charge 65 % du montant global TTC de l'intervention de la prestation, reste à charge aux communes du RPI 35 %. La participation prévisionnelle de la commune de Vauxrenard est de 761.50 €. Cette somme sera payer sur présentation de la facture.

M. Le Maire propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat et d'engager la somme prévisionnelle de 761.50 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de membres présents, décide**

- ☛ **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de partenariat
- ☛ **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget

Ainsi fait et délibéré à Vauxrenard, les jours, mois et an que sus dits.

Le Maire,

Sixte DENUELLE

